

Réf.	2024	018
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
24/06/2024	04/07/2024	19	16	19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mesdames Madame ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUPONT Catherine, HENNOcq Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, Madame MAINGONNAT, Cécile NORDBERG Anne-Rose,
- Messieurs BINON Jean-Olivier, DEGIVRY Thierry, Monsieur FRAPIER Francis, GOBELET Manuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, RIEL Yannick, SCHMIDT Éric,

Absents ayant donné procuration à :

- Monsieur BRUNEL Jérémie a donné procuration à Madame NORDBERG Anne-Rose,
- Madame DUVAL Emmanuelle a donné procuration à Madame DUPONT Catherine,
- Monsieur CIPRES Manuel a donné procuration à Monsieur DEGIVRY Thierry.

- Monsieur BINON Jean-Olivier est arrivé à 19h33 après le vote du Procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2024
- Monsieur RIEL Yannick est parti à 20h35, pendant les questions diverses.

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE G N°457

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Fontenay-lès-Briis approuvé par délibération du Conseil Municipal n°1959-12 en date 5 juin 2012 et modifié par délibération n° 2020-13 du 24 juin 2013,
VU l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,
CONSIDERANT qu'avec cet achat la commune concrétise son projet communal, pour créer une liaison douce donnant accès de la Voie Communale N°2 dite d'Arpenty au Sentier Rural N°42 de la Soulaudière
CONSIDERANT que le propriétaire de ce terrain propose à la commune la vente de ce bien pour la somme 2 500 € (hors frais de notaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **16 voix pour et 3 abstentions** (Mesdames ARTUS et JOAO et Monsieur BINON)

Adopté à la majorité.

Année de réception en préfecture 091-219102431-20240703-2024-018-DE Date de réception préfecture : 03/07/2024

EMET un avis favorable à cette acquisition pour la somme de 2 500 € (hors frais de notaire),

DÉCIDE D'ENGAGER la procédure d'acquisition de la parcelle G N°457 dans la zone A au lieu-dit « Les Hameaux ». Ce terrain a une superficie totale de 430 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à la signature de la vente,

DIT que les frais de notaire restent à la charge de la commune,

DIT que les dépenses afférentes sont prévues au budget 2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Rose Nordberg', written over a horizontal line.

Anne-Rose NORDBERG

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20240703-2024-018-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2024